

## Cent soixante-cinquième session du Conseil

### **Point 8.1 – Rapport de la vingt-septième session du Comité de l’agriculture (28 septembre-2 octobre 2020)**

Le Comité de l’agriculture a tenu sa vingt-septième session, qui s’est déroulée pour la première fois en ligne, du 28 septembre au 2 octobre 2020. Sur les 129 membres du Comité, 121 étaient présents à la session, dont neuf ministres, et plus de 850 participants y ont assisté via la plateforme de visioconférence Zoom.

Le rapport de la vingt-septième session du Comité de l’agriculture qui est présenté au Conseil figure dans le document C 2021/21. L’ordre du jour de la vingt-septième session du Comité de l’agriculture comportait 23 points. Les priorités et les questions de fond indiquées ci-après ont été examinées.

Le thème principal qui a été examiné à la vingt-septième session du Comité de l’agriculture était la contribution du secteur de l’élevage à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). En particulier, le Comité a demandé à la FAO de réaliser une évaluation mondiale, complète et fondée sur des données scientifiques et des éléments probants de la contribution de l’élevage à la sécurité alimentaire, aux systèmes alimentaires durables, à la nutrition et à une bonne alimentation et de rédiger un document technique sur les bonnes pratiques. Le Comité a débattu de la prévention, de l’anticipation et de la maîtrise des maladies et des organismes nuisibles à fort impact touchant les animaux et les végétaux et a accueilli favorablement le projet de résolution sur le renforcement de la mise en œuvre du Programme mondial d’éradication de la peste des petits ruminants visant à parvenir à un monde libéré de la peste des petits ruminants d’ici à 2030, qui sera présenté au Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, puis à la Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session, pour adoption.

Le Comité, conformément à l’article VII.1 de son Règlement intérieur, a créé un Sous-Comité de l’élevage et a invité le Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, et la Conférence, à sa quarante-deuxième session, en 2021, à approuver la création du Sous-Comité en tant qu’espace de dialogue intergouvernemental chargé d’examiner les questions et les priorités liées à l’élevage et de rechercher des consensus en la matière, notamment en ce qui concerne l’atténuation de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens d’existence durables et la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Il a en outre adopté le mandat et le Règlement intérieur du Sous-Comité. Il a recommandé que la première session du Sous-Comité de l’élevage se tienne au premier trimestre de 2022, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Le Comité a examiné l’état d’avancement de la mise en œuvre du Plan d’action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens pour 2016-2020, ainsi que la proposition relative à un nouveau plan d’action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens pour la période 2021-2025, a demandé que des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d’action soient présentées au Comité du Programme et à d’autres comités techniques et a pris acte des activités menées par la FAO pour atténuer le fardeau que la résistance aux antimicrobiens fait peser sur les secteurs de l’alimentation et de l’agriculture.

Le Comité a ensuite examiné les répercussions de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les systèmes alimentaires et a demandé à la FAO d’évaluer les répercussions qui concernent plus particulièrement les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les petits exploitants, les agriculteurs familiaux et les personnes exposées aux conflits et aux crises prolongées. En outre, il a demandé à la FAO de continuer d’aider les Membres à mettre en place des systèmes alimentaires durables, afin d’accélérer la réalisation du Programme 2030, et de continuer à

participer pleinement au processus préparatoire du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra en 2021. Le Comité s'est également penché sur l'Agenda alimentaire urbain, afin de poursuivre la définition du concept et son intégration aux activités stratégiques de l'Organisation dont sera saisi le Conseil de la FAO.

Le Comité a demandé à la FAO d'élaborer une nouvelle stratégie en matière de sécurité sanitaire des aliments qui servira d'instrument international d'orientation et de sensibilisation à l'intention des décideurs et de collaborer avec l'OMS pour assurer l'harmonisation et la complémentarité de leurs stratégies respectives en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Le Comité a accueilli favorablement le Code de conduite d'application volontaire sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires qui a été proposé et a noté le rôle que celui-ci peut jouer dans ce domaine à l'échelle mondiale, ainsi que la contribution que celui-ci peut apporter au développement de systèmes alimentaires durables et à la concrétisation des ODD, notamment la cible 12.3 de l'ODD 12, et a demandé qu'une version révisée du document soit établie en consultation avec les Membres et sous la supervision du Bureau du Comité de l'agriculture, version qui devrait être présentée à la Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session.

Le Comité a approuvé le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux en tant que document qui sera appelé à évoluer en fonction des nouveaux objectifs de la FAO et des enjeux émergents tels que la pandémie de covid-19. Le Comité a examiné les activités de la FAO visant à faciliter l'accès et la participation des petits exploitants et des agriculteurs familiaux à l'innovation, aux systèmes d'information et aux services de conseil dont ils ont besoin pour mettre en place des systèmes agroalimentaires durables. Il a demandé à la FAO de renforcer ses orientations stratégiques et ses compétences en matière de production de connaissances, son appui technique et ses capacités au Siège et dans les bureaux décentralisés dans ce domaine et d'élaborer des programmes destinés à aider les Membres à améliorer l'innovation, les systèmes d'information et les services de conseil en fonction de la demande, afin de créer des passerelles entre les informations produites et les petits exploitants, les agriculteurs familiaux et d'autres groupes vulnérables qui pourraient s'en servir, en renforçant les liens entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs.

En ce qui concerne le Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, le Comité a demandé à la FAO de veiller à ce que l'initiative fasse naître des synergies entre les organisations internationales et les parties prenantes, d'indiquer dans le Cadre de référence de la Plateforme les mécanismes de communication de l'information par lesquels les directives d'application volontaire sur des questions en rapport avec l'alimentation et l'agriculture numériques qui émanent de la Plateforme seront soumises à l'examen des Membres de la FAO suivant le processus d'approbation des organes directeurs de la FAO, de mettre en place un plan de financement solide faisant appel à des contributions volontaires et de continuer à développer et à préciser le Cadre de référence de la Plateforme, en vue de son examen ultérieur par le Comité du Programme et le Conseil de la FAO.

Le Comité a examiné le projet de plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et a communiqué des observations détaillées à son sujet afin qu'elles soient insérées dans la prochaine version du projet de plan d'action, qui sera présentée au Conseil, pour examen. Il a demandé à la FAO d'examiner les conclusions des processus en cours dans d'autres instances, notamment l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 au titre de la Convention sur la diversité biologique et les activités du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), et leurs incidences sur la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'action, et de renforcer la collaboration avec les partenaires concernés, en adoptant l'approche «Un monde, une santé».

Le Comité a approuvé le «Programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides», a demandé qu'il soit intégré aux activités de la FAO et a suggéré qu'il fasse l'objet d'un suivi et d'une évaluation, notamment dans le cadre du suivi des ODD, en partenariat avec les pays ayant une expérience technique de la gestion durable des systèmes agricoles des zones arides et de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

Le Comité a examiné les progrès accomplis en ce qui concerne le Partenariat mondial sur les sols, ainsi que les conclusions de l'évaluation du Partenariat, a demandé au Secrétariat de procéder à une analyse détaillée des incidences juridiques et financières, en vue de sa présentation au Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session, et a approuvé la «Résolution relative aux échanges internationaux d'échantillons de sol à des fins de recherche dans le cadre du Réseau mondial des laboratoires des sols».

Le Comité a examiné le Programme de travail de la FAO dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation, les tendances et les éléments nouveaux relevés par la FAO au niveau mondial dans le cadre de son exercice de prospective stratégique et les tendances et les facteurs interdépendants récemment apparus. Le Comité a approuvé les principales priorités relatives aux activités de la FAO en matière d'alimentation et d'agriculture et a encouragé la FAO à continuer d'accorder une large place à l'éradication de la faim et de la malnutrition, aux systèmes alimentaires et à la nutrition, tout en renforçant ses activités sur l'agriculture numérique, le renforcement des capacités des pays en matière de données, d'informations et de suivi des indicateurs relatifs aux ODD aux fins d'une meilleure prise de décisions, la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires, les questions liées au changement climatique et à la biodiversité et une stratégie d'innovation destinée notamment aux petits agriculteurs, à renforcer sa contribution importante à l'établissement de normes et de règles et à se concentrer davantage sur l'approche «Un monde, une santé», la résistance aux antimicrobiens, la sécurité sanitaire des aliments et la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières. Il a en outre encouragé la FAO à préconiser toutes les approches novatrices concernant le développement de systèmes agricoles et alimentaires durables et à investir dans ces approches tout en garantissant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le Comité a ensuite examiné la mise en œuvre des recommandations formulées à sa vingt-sixième session, ainsi que son Programme de travail pluriannuel pour 2020-2023.

Enfin, le Comité a approuvé les projets de résolution de la Conférence sur les propositions relatives à l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, à l'Année internationale du palmier dattier et à la Journée internationale de la santé des végétaux, en vue de leur approbation par le Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, et de leur adoption par la Conférence, à sa quarante-deuxième session.

*M. Bommakanti Rajender, Président du Comité de l'agriculture*